



VARENNES

AVIS PUBLIC

PROMULGATION

Règlement 708-2 modifiant le règlement de lotissement numéro 708 afin de modifier l'établissement de la valeur d'un terrain assujetti à une compensation relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels et de préciser les opérations cadastrales exemptées d'une compensation relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels

AVIS PUBLIC est donné que le règlement ci-dessus mentionné a été adopté lors de la séance générale du Conseil de la Ville de Varennes le 8 mars 2021.

Ce règlement est entré en vigueur à la date de l'émission du certificat de conformité de la MRC de Marguerite-D'Youville soit le 9 avril 2021.

Donné à Varennes, ce 15 avril 2021.

Le directeur des Services juridiques et greffier,

Me Marc Giard, OMA